



COMMUNE DE NEXON

87800 - ☎ 05.55.58.10.19 - 📠 05.55.58.33.50 mairie.nexon@orange.fr

Département de la Haute-Vienne

Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2019

Présents : AGOT Didier, Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Michel BONNET, Marie-Claude BORAU-LAVAL, Jean-Christophe CARPE, Philippe CHASSAIN, Daniel FAUCHER, Fabrice GERVILLE-REACHE, Louis JAVERLIAT, Frédéric MASSY, Valérie LACORRE, Floriane LANTERNAT.

Pouvoirs : Estelle BEQUET à Marie-Claude BORAU-LAVAL, David CANNETON à Fabrice GERVILLE-REACHE, Bernard RAYNAUD à Louis JAVERLIAT et Martine DAPY à Frédéric MASSY.

La séance débute à 20h35

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2019.
2. Demande de subvention au titre des CTD 2020 : programme de voirie 2020 et information sur les renouvellements d'opérations.
3. Budget principal : décision modificative n°2
4. Travaux d'assainissement (station d'épuration des eaux et réseaux) : autorisation de contracter des emprunts.
5. Personnel communal : création d'un emploi au grade d'agent de maîtrise et suppression d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – Modification du tableau des effectifs.
6. Vente des parcelles du legs Markoff : décision d'attribution.
7. Tarifs et loyers 2020 des chalets et mini chalets.
8. Fixation des tarifs du camping municipal 2020.
9. Salle Lelong-Markoff : convention d'utilisation à des fins de cérémonie d'obsèques civiles – Tarif de location.
10. Opportunité d'une étude de faisabilité en vue de la relocalisation du centre de secours de Nexon.
11. Décisions prises par délégation en application de l'article L.2122-23 du CGCT.
12. Informations et questions diverses.

Deux autres sujets sont rajoutés à l'ordre du jour, sur proposition du Maire :

- Projet de construction d'une gendarmerie à Nexon : Accord sur une demande de garantie d'emprunt.
- Motion contre la suppression des Trésoreries de Châlus et Pierre-Buffière



Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2019 :

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 juillet 2019, n'appelant aucune observation est voté à l'unanimité.

En préambule de la réunion du Conseil Municipal, le Maire procède à la présentation de Madame Valérie DANDALEIX BOINEAU, attachée principale, actuellement directrice du SICTOM, et qui prendra ses fonctions dans notre collectivité, à compter du 1^{er} octobre prochain. Elle aura notamment en charge la direction des services techniques, la commande publique ainsi que la gestion du patrimoine.

Délibération n° 2019-59

Demande de subvention au titre des CTD 2020 : programme de voirie 2020 et information sur les renouvellements d'opérations.

Le Maire expose que dans le cadre de la programmation des subventions départementales, la commune de Nexon ne sollicitera qu'une seule opération nouvelle concernant les Grosses Réparations sur Voirie Communales (G.R.V.C.), à savoir un montant de 50.000 € HT de travaux de point à temps. Cette demande appelle une délibération du Conseil municipal.

Par ailleurs, la commune sollicitera par courrier le renouvellement des dossiers en cours :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration aux Gannes (3^{ème} tranche),
- Programme de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées (1^{ère} tranche),
- Réfection de trottoirs et collecte des eaux pluviales rue Gambetta et avenue Charles de Gaulle RD11 (2^{ème} tranche)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite la subvention départementale au titre du G.R.V.C., pour un montant de travaux de point à temps de 50.000 € HT.

Délibération n° 2019-60

Budget principal : décision modificative n°2

Le Maire expose que lors de l'achat de la tondeuse automotrice Gianni Ferrari en mai 2019, le prix de la reprise de l'ancienne tondeuse (9.600 € TTC) a été comptabilisé en recettes de fonctionnement, au compte 7788.

Il convient d'augmenter les crédits du compte 2182 (matériel roulant) de la même somme afin de pouvoir mandater, sur ce même compte, le coût de la désherbeuse-balayeuse également acquise (8.922 € TTC).

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante du budget principal :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 023	+ 9.600 €	Compte 7788	+ 9.600 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Compte 2182	+ 9.600 €	Chapitre 021	+ 9.600 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative du budget principal.

Délibérations n° 2019-61 et n°2019-62

Travaux d'assainissement (station d'épuration des eaux et réseaux) : autorisation de contracter des emprunts.

Le Maire expose qu'afin de financer les importants travaux d'assainissement en cours, il est proposé au Conseil municipal de contracter deux emprunts, à taux fixe, avec une périodicité annuelle et une échéance constante :

- Station d'épuration des eaux : un emprunt de 380.000 € sur une durée de 25 ans,
- Réhabilitation des réseaux : un emprunt de 140.000 € sur une durée de 20 ans.

Quatre établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et la Banque des Territoire.

Les résultats de la consultation ont été présentés en séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de contracter les deux emprunts auprès de la **Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin**, qui propose l'offre la mieux-disante, dans les conditions suivantes:

Pour la station d'épuration :

- Montant : 380.000 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 0,80 %
- Périodicité : annuelle
- Échéance : constante
- Frais de dossier : 380 €

Pour les réseaux d'assainissement :

- Montant : 140.000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 0,70 %
- Périodicité : annuelle
- Échéance : constante
- Frais de dossier : 140 €

Il donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier, notamment le contrat de prêt et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Assainissement 2019 de la commune de Nexon.

Délibération n° 2019-63

Personnel communal : création d'un emploi au grade d'agent de maîtrise et suppression d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – Modification du tableau des effectifs.

Le Maire expose qu'afin de permettre à un agent des services techniques, responsable du service bâtiment et voirie, de bénéficier d'un avancement de grade à la suite de la réussite au concours interne d'agent de maîtrise, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi au grade d'agent de maîtrise et de supprimer le poste correspondant à son ancien grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, après sa nomination.

Il convient également de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la création du poste d'agent de maîtrise et en conséquence la modification du tableau des effectifs.

Délibération n° 2019-64

Vente des parcelles du legs Markoff : décision d'attribution.

Le Maire rappelle que, par délibérations n° 2019-42 et n° 2019-43 en date du 24 juin dernier, le Conseil municipal a autorisé la vente de parcelles boisées provenant du legs Markoff. L'ensemble des riverains ont été sollicités par un courrier du 29 juillet 2019.

Des offres ont été reçues pour les parcelles G.757, G.758, YH.39 sur Nexon et ZC.10 et ZV.57 sur Saint-Hilaire les Places. La parcelle ZC.30 n'a reçu aucune offre.

La commission d'urbanisme a proposé la vente des parcelles aux riverains suivants :

- Parcelle ZC.10 à M. et Mme Xavier REGIMBEAU pour 2.300 €,
- Parcelle YH.39 à M. Marcel DELIAT pour 3.707 €,
- Parcelles G.757 et G.758 à M. Régis ROUGIER pour 3.920 €.

Les parcelles ZV.57 et ZC.30 n'ayant obtenu aucune offre de la part des riverains, il est proposé au Conseil municipal de les remettre en vente par voie d'annonce notamment dans les agences immobilières, par d'affichage (en mairie de Nexon et de Saint-Hilaire les Places), sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente des parcelles précitées aux prix et aux riverains indiqués ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires pour mener à bien ces procédures et notamment les actes notariés,
- **DECIDE** de remettre en vente les parcelles ZV.57 et ZC.30 dans les conditions énoncées ci-dessus.

Tarifs et loyers 2020 des chalets et mini chalets.

La question est retirée de l'ordre du jour et sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Délibération n° 2019-65

Fixation des tarifs du camping municipal 2020.

Monsieur Daniel FAUCHER, adjoint en charge du site de la Lande, expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différentes prestations du Camping Municipal pour la saison 2020.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le terrain de camping de l'Etang de la Lande a été classé dans la catégorie 3 étoiles - par arrêté préfectoral du 31 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE de fixer les tarifs des prestations diverses ainsi qu'il suit par journée, pendant la saison qui est fixée chaque année du 1^{er} Mai au 15 Octobre :

Forfait de base	Normal	Confort
Un emplacement 2 personnes et une voiture	10.00 €	12.00 €
Une personne seule avec ou sans véhicule	7.00 €	10.00 €
Enfant de 3 à 12 ans (par enfant)	1.50 €	1.50 €
Personne supplémentaire	3.50 €	3.50 €
Véhicule supplémentaire	2.00 €	2.00 €

En dehors de la période du 15 juin au 15 septembre, les redevances « campeurs » et « emplacement » bénéficieront d'un abattement de 20 %.

De plus, sera appliqué :

- un abattement de 5 % sur les séjours de plus de 30 jours.
- un abattement de 10 % sur les séjours de plus de 60 jours.

TARIFS GROUPE (centre de loisirs, associations) :

Abattement de 20 % sur le montant du séjour, tel qu'il résulte des tarifs ci-dessus indiqués.

GARAGE MORT :

En saison : 6,00 €

Hors saison : 4,00 €

LOCATION DES DRAPS (à l'unité et par semaine)

Grand drap (140) : 5 €

Petit drap (90) : 4 €

Taie d'oreiller : 1 €

Délibération n° 2019-66

Salle Lelong-Markoff : convention d'utilisation à des fins de cérémonie d'obsèques civiles **Fixation d'un tarif de redevance du domaine public.**

Le Maire expose, qu'afin de rendre possible l'organisation d'obsèques civiles il est proposé au Conseil municipal, de mettre à la disposition des familles, la plus grande des salles de l'espace Lelong-Markoff.

Il propose également de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 100 € et de l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public correspondante jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention proposée et **AUTORISE** le Maire à la signer,
- **FIXE** le prix de la redevance d'occupation à 100 €.

Délibération n° 2019-67

Opportunité de réaliser une étude de faisabilité en vue de la relocalisation du centre de secours de Nexon.

Le Maire rappelle que le Service Départemental d'Incendie et de Secours a abandonné le projet d'une restructuration du centre de secours existant pour des raisons techniques et financières.

Il propose au conseil municipal d'étudier, en partenariat avec les services du Département, la faisabilité d'une nouvelle implantation sur les parcelles acquises en 2015, situées avenue Garibaldi, et de procéder également à une évaluation des coûts relatifs à la viabilisation préalable du terrain.

Il sollicite l'autorisation de consulter les services de l'ATEC sur les conditions juridiques et financières d'une programmation immobilière d'une part, et voirie-réseaux d'autre part.

Frédéric MASSY évoque la situation indemnitaire et le nombre de sorties des sapeurs-pompiers volontaires. Le Maire indique que la commune de Nexon a procédé au recrutement d'un sapeur-pompier volontaire afin de pallier le déficit chronique des possibilités d'intervention en journée, et par ailleurs laisser à l'agent le bénéfice de ces indemnités sans transfert vers le budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'une étude de faisabilité d'une nouvelle implantation du centre de secours,
- **AUTORISE** le Maire à confier à l'ATEC la présente étude.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour les deux délibérations suivantes :

Délibération n° 2019-68

Projet de construction d'une gendarmerie à Nexon : Accord sur une demande de garantie d'emprunt.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le programme de l'opération consiste à construire un bâtiment d'accueil pour la gendarmerie ainsi que six pavillons groupés et leur voie de distribution. Les logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, regroupés en bandes discontinues, ils sont distribués par la voie interne créée dans le cadre du projet.

L'opération est localisée en périphérie du bourg de Nexon. La rue George Sand sera prolongée afin d'accéder aux pavillons individuels (logements de fonction) et le bâtiment d'accueil de la gendarmerie sera, quant à lui, accessible depuis l'avenue Garibaldi.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la société NOALIS, issue de la fusion récente des sociétés DOM'AULIM et LE FOYER, filiales d'Action Logement.

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux s'élève à 1.152.000 € HT (valeur avril 2019).

Considérant l'opportunité de construire une nouvelle gendarmerie sur le territoire de la commune de Nexon, plus fonctionnelle et répondant davantage aux nécessités de service de la brigade de gendarmerie, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité, et de conditions de logement des familles de gendarmes,

Considérant l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2019 sur le principe d'accorder la garantie de la commune de Nexon sur l'emprunt contracté par la société NOALIS, représentant le bailleur,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (1 abstention),

ACCEPTE un accord sur la garantie de l'emprunt qui sera contracté par la société NOALIS, maître d'ouvrage et futur bailleur de la nouvelle gendarmerie.

Délibération n° 2019-69

Motion contre la suppression des Trésoreries de Châlus et Pierre-Bufferie

Le Maire indique que dans le cadre de la visite de Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, à Cussac le 20 mars 2019 et aux échanges sur l'avenir des finances publiques en milieu rural avec la Direction Générale des Finances Publiques de la Haute-Vienne, **l'annonce** a été faite de supprimer des trésoreries dont un certain nombre sont situées au sein et à proximité du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, parmi lesquelles celles de Châlus et Pierre-Bufferie.

Par ailleurs, des « conseillers aux décideurs locaux » seraient désignés pour apporter du conseil aux collectivités en lieu et place des comptables existants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la fermeture des trésoreries sur le secteur rural est de nature à fragiliser encore davantage ces zones,

Considérant que ces fermetures constituent une preuve supplémentaire de la disparition des services publics de proximité,

Considérant que l'absence de trésorerie sur la Communauté de Communes est de nature à complexifier la gestion et l'administration des collectivités territoriales et l'accès aux services des finances publiques pour les administrés,

- **S'INSURGE** contre ces suppressions,
- **AFFIRME** son attachement au maintien des trésoreries de Châlus et Pierre-Bufferie.

Décisions prises par délégation en application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T.

- Devis EIFFAGE pour la réfection de la sortie du chemin PDIPR sur la route de la Meyze au lieu-dit La Croix de Valette (2.386,50 € HT).
- Devis EIFFAGE de finition de réglage et de revêtement tri-couche dans l'impasse du village de Biard (5.460,00 € HT).
- Travaux station d'épuration : devis SAUR pour la dépose et l'évacuation du transformateur existant et installation d'un nouveau transformateur (19.957,50 € HT).

Informations et questions diverses.

- Les éco-points de la salle Méliès : Claude BEAUPUY signale le dépôt de beaucoup de déchets autour et l'odeur nauséabonde qui s'en dégage. Philippe CHASSAIN observe la même chose à Biard et demande qu'un rappel soit fait dans le bulletin municipal. Le Maire indique que trois éco-points supplémentaires ont été installés sur la commune (avenue Garibaldi, le Brouillet et avenue Jean Jaurès), soit 9 au total. Avec la mise en place de la redevance incitative, le ramassage sera plus fréquent pendant les fêtes.

- Déchets plastiques : Jean-Christophe CARPE informe que les associations utilisent beaucoup de matière plastique (vaisselle) qui se retrouve dans les éco-points.

Prochain Conseil municipal : le jeudi 24 octobre 2019 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

La Secrétaire,
Claude BEAUPUY

Le Maire,
Fabrice GERVILLE-REACHE